

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 20 avril 2026

**Membres
en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0**

Le vingt avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Claire CHAN-FAYE, Gabriel POVERT, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Laurent TONON, Christophe BREST,

**Date de la
convocation :**
16 avril 2026

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Olivier GUINOIS, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Gabriel POVERT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le **23 AVR. 2026** et publication le **23 AVR. 2026**

DL_06B_2026 - Objet : Budget primitif 2026 – annule et remplace la délibération n° DL_06_2026 pour erreur matérielle

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 il convient de voter le budget primitif 2026.

Il présente le budget primitif de l'exercice 2026.

Il rappelle que le SIRP a opté, au 1er janvier 2022, pour la nouvelle nomenclature comptable M57 qui permet la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Président sera portée à la connaissance du comité du SIRP suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du comité du SIRP.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de M. le Président ;
- Considérant le projet de budget primitif 2026 du SIRP Saint-Jean-de-Rives / Saint-Lieux-lès-Lavaur présenté par M. le Président ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix

- Approuve le budget primitif 2026 tel qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026

Date de réception de l'AR: 23/04/2026

081-258102201-DL_06B_2026-DE

A G E D I

En recettes à la somme de : 466 738.75 Euros

En dépenses à la somme de : 466 738.75 Euros

– Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 955.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	328 429.80
65	Autres charges de gestion courante	7 720
67	Charges spécifiques	200.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	60.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		465 364.81

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 326.07
70	Produits des services, du domaine, vente	110 000
74	Dotations et participations	345 000
75	Autres produits de gestion courante	2 651.34
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 387.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026

Date de réception de l'AR: 23/04/2026

081-258102201-DL_06B_2026-DE
A G E D I

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1 373.94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 373.94

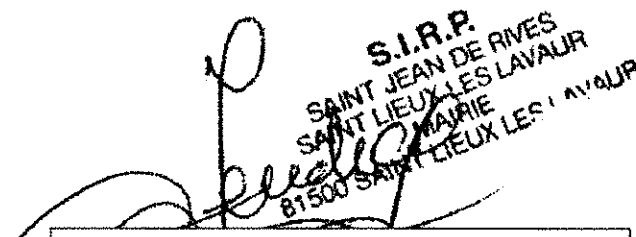
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	70.56
001	Solde d'exécution section investissement	1 303.38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 373.94

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- Habilité M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 20 avril 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance
Gabriel POVERT



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVALUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVALUR

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026

081-258102201-DL_06B_2026-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de reception de l'AR: 23/04/2026

081-258102201-DL_06B_2026-DE
A G E D I